



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres de tri

Question écrite n° 14798

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à Mme la ministre déléguée à l'industrie de lui exposer les efforts entrepris par le Gouvernement afin d'encourager la modernisation du tri du courrier.

Texte de la réponse

Dans le cadre de son autonomie de gestion, La Poste recherche sans cesse la meilleure organisation possible pour améliorer son efficacité, assurer le développement de ses activités et dégager les moyens financiers nécessaires à sa modernisation. Dans le contexte d'ouverture des marchés postaux européens à la concurrence, La Poste optimise son outil de production pour offrir une qualité de service accrue à ses clients, réduire ses coûts et maintenir des prix abordables pour tous. Cette nécessité d'adaptation conduit La Poste à réfléchir à la meilleure utilisation de ses établissements de traitement, et à y installer des matériels de tri toujours plus performants. Cette politique ambitieuse se traduit dans le montant des investissements, le niveau de technologie et le respect des contraintes d'environnement. Aucun schéma national n'est arrêté à ce jour mais, en tout état de cause, la réflexion menée par La Poste devra préserver les missions de service public dont elle a la charge. La Poste entend rester un grand service public de proximité, notamment grâce à son service de distribution du courrier, et à son réseau de bureaux de poste, les centres de traitement parisiens feront l'objet d'une réorganisation spécifique. En effet, l'organisation des cinq sites (Paris 11, Paris 17, Paris 20, Paris-La Chapelle et Paris - Saint-Lazare), implantés dans des secteurs très fréquentés, n'apporte pas de réponse adaptée aux besoins des clients de La Poste. De plus, le maintien de cette activité en centre-ville contribue à la congestion du trafic dans certains quartiers de la capitale. Le nouveau centre de traitement de Paris-Nord, qui sera le plus important et le plus moderne d'Europe, occupera une place centrale dans le dispositif d'organisation futur de La Poste à Paris et en Ile-de-France. Son activité débutera en 2004 et le transfert de la totalité de l'activité de traitement se fera graduellement, centre par centre, jusqu'en 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14798

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2155

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4290